



conformément au mandat, marquera le début d'un processus important pour le renforcement de la confiance et de la sécurité, ainsi que pour la CSCE.

Au nom des auteurs du document SC.1\*, c'est-à-dire les 16 délégations qui ont pris la première initiative à cette conférence, je puis vous dire que nous sommes prêts à rechercher l'adoption de mesures sur les points de négociation suivants : la notification des activités des forces terrestres, souvent décrite comme le point essentiel de l'accord que nous devons adopter et la définition des seuils des activités des forces terrestres, élément clé de cette mesure. Trois approches ont été proposées pour ce problème. Elles mettent respectivement l'accent sur la structure, les effectifs, et « la mobilité et la puissance de feu » ou, en termes pratiques, le matériel. Les pays neutres et non-alignés ont récemment essayé de combiner les trois. À notre avis, c'est la bonne façon de procéder et nous aimerions nous déclarer prêts à rédiger un accord sur la base de la proposition présentée le 13 juin par la délégation autrichienne. Nous espérons que d'autres pays se montreront également positifs. . .

Le niveau du seuil est un problème essentiel. Notre approche consiste à mettre l'accent sur la structure des troupes, leur nombre ne constituant qu'un élément. D'aucuns ont prétendu que notre proposition entraînerait un trop grand nombre de notifications par an. Nous ne pensons pas que les chiffres qui ont été mentionnés à l'appui de cette objection soient exacts. Nous sommes prêts, cependant, à étudier la possibilité de hausser le seuil numérique au-delà de 6 000 troupes. Nous voulons renforcer la confiance par des mesures de confiance et de sécurité importantes et vérifiables sur le plan militaire, et applicables à l'ensemble de l'Europe. . .

Nous sommes prêts à faire plus. La notification permettrait de comprendre les pratiques de mobilisation et contribuerait grandement, de ce fait, à renforcer la stabilité et la confiance. Toutefois, d'aucuns se sont dits préoccupés par notre proposition en ce qui concerne la notification des activités de mobilisation. Certains pays, dont les capacités de défense dépendent presque exclusivement du rappel de

réserve, ont prétendu qu'une telle mesure nuirait à leur sécurité.

Nous voulons bien essayer de les rassurer, mais nous espérons qu'il sera pareillement tenu compte de nos préoccupations sur d'autres points, comme les contraintes dans le cas desquelles des dispositions qui pourraient compromettre indûment notre sécurité ont été préconisées. . .

En ce qui concerne l'observation des activités militaires, nous sommes toujours convaincus que l'accord visant à l'observation, du début à la fin, de toutes les activités militaires notifiables serait un important progrès par rapport aux dispositions contenues dans l'Acte final. Cet objectif ambitieux a soulevé de nombreuses objections d'ordre logistique et financier. À notre avis, l'observation des activités militaires devrait aider les États participants à satisfaire à l'ensemble des objectifs du processus de renforcement de la confiance : elle doit permettre aux observateurs d'évaluer la portée et la nature des activités militaires, ce qui évidemment ne signifie pas que l'on doive observer le premier homme qui part pour se rendre sur les lieux du combat, ni le dernier qui en revient.

Encore une fois, nous sommes prêts à considérer avec bienveillance les objections susmentionnées et à envisager d'imposer une limite à la durée de l'observation des activités militaires, tant en ce qui concerne le début que la fin. Nous espérons que cette initiative permettra à tous les participants de s'entendre sur un faible seuil de notification et facilitera l'accord sur les modalités détaillées et spécifiques du régime d'observation.

En ce qui concerne la vérification, l'inspection que nous proposons est conforme aux critères du mandat et assure à chaque État une égale possibilité de vérifier le respect des mesures de confiance et de sécurité convenues. D'aucuns ont cependant opposé certaines objections, soulignant notamment la charge que représente notre proposition. Nous aurions préféré laisser à chaque État participant le choix de décider d'effectuer deux inspections par an. Cependant, il est essentiel, selon nous, que chaque État participant ait la possibilité d'en faire au moins une. À notre avis, les inspections sont fondamentales et doivent faire partie intégrante de l'issue de cette conférence, ce

qui explique notre approche à l'égard de la vérification. Toutefois, nous avons le droit de faire chaque année une ou deux inspections, en signe de notre volonté de nous protéger contre l'abus du droit d'inspecter les activités militaires d'autres États participants. . .

Il est temps de déployer de nouveaux efforts pour faire avancer la rédaction. Les points que je viens de souligner ont pour but de servir à cette fin. Ce n'est pas, bien sûr, la première manifestation de notre résolution à parvenir à un accord. Je me permets de vous rappeler que nous avons fait également d'importants progrès sur la question du non-recours à la force, d'abord en acceptant de faire figurer cette question à l'ordre du jour de la conférence, ensuite en présentant la contribution la plus globale qui ait été faite jusqu'ici et, tout récemment, en participant activement à la rédaction de textes à ce sujet. Nous l'avons fait en dépit de la stagnation des travaux dans le domaine des mesures concrètes.

Notre initiative fait suite à une étude approfondie, voire à des décisions difficiles de notre part. En faisant ces propositions, c'est-à-dire en vous prouvant encore une fois que nous sommes prêts à nous montrer flexibles, nous devons, bien sûr, préciser que c'est dans l'espoir que nos autres partenaires qui participent aux négociations feront des efforts correspondants non seulement sur les questions que j'ai mentionnées, mais aussi sur d'autres, comme celle de l'information que je n'ai pas abordée aujourd'hui. Nous espérons également que nos partenaires n'opposeront aucun obstacle à l'accomplissement de progrès réels.

La seule façon de parvenir à un accord sur le fond est de faire des concessions mutuelles. Nous espérons que l'initiative que nous avons prise aujourd'hui imprimera l'élan nécessaire pour arriver à un accord dans les huit semaines qui nous restent avant l'ajournement de la conférence, le 19 septembre. Nous sommes prêts, pour notre part, à faire le nécessaire. »

*Le résultat de la Conférence de Stockholm sera déjà connu au moment de la parution de ce Bulletin. Les suites de cette conférence et leur signification pour l'avenir en ce qui a trait au contrôle des armes conventionnelles en Europe, seront étudiées dans notre prochain numéro.*

\* Proposition de l'OTAN